

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER 2019 >>> 2023

Feuille de route  
et levier de développement du CHUIR



Fier de ses missions, le CHUIR porte l'ambition de l'excellence et de l'innovation et c'est dans cette dynamique que le PEH 2019-2023 a été élaboré, conformément aux Hautes Directives Royales contenues dans les derniers Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, relatives au fonctionnement du RAMEL, à la refonte du système national de santé et à la qualité du service public. Le nouveau PEH s'inscrit de manière cohérente dans le cadre défini par le Plan Santé 2025 du Ministère de la Santé, les résolutions des Conseils d'Administration du CHUIR, les recommandations des instances d'audit et de contrôle et les principes de bonne gouvernance des établissements publics. Tous ces fondements trouvent leurs échos dans les orientations et les objectifs tracés dans les différents projets du PEH."

Le Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd (CHUIR) se positionne comme un acteur de référence dans l'offre de soins de la Région Casablanca-Settat. À ce titre, il s'est engagé depuis plusieurs années dans un processus de modernisation de ses établissements et de restructuration du système de santé régional, en collaboration étroite avec les autres acteurs de la région, et ce, pour faire face aux nouveaux défis, tels que la transition épidémiologique, démographique et socio-économique.

En anticipant les évolutions sociales et démographiques que connaît la région Casablanca-Settat, le CHUIR œuvre en permanence pour adapter sa capacité et les conditions d'accueil à la demande croissante et éminente de la population. Il continue d'innover et de se développer au bénéfice de ses patients, malgré les contraintes économiques et la concurrence accrue du secteur libéral. L'enjeu majeur est de privilégier l'efficacité et favoriser l'excellence des soins dans un contexte marqué par l'insuffisance des moyens et qui imposent l'optimisation des ressources disponibles.

En phase avec les tendances actuelles de la société, le CHUIR assume sa responsabilité sociétale et environnementale telle que stipulée dans les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'engage à contribuer à la réalisation des objectifs en la matière relevant de ses compétences. De ce fait, le nouveau PEH 2019-2023 vise à mener à bien ces mutations profondes, dans le sens du renforcement d'une offre de soins adaptée aux besoins de la population, de l'amélioration des modalités d'accueil des usagers, de la poursuite de la recherche de l'excellence, ainsi que de l'amélioration des conditions de travail des professionnels.

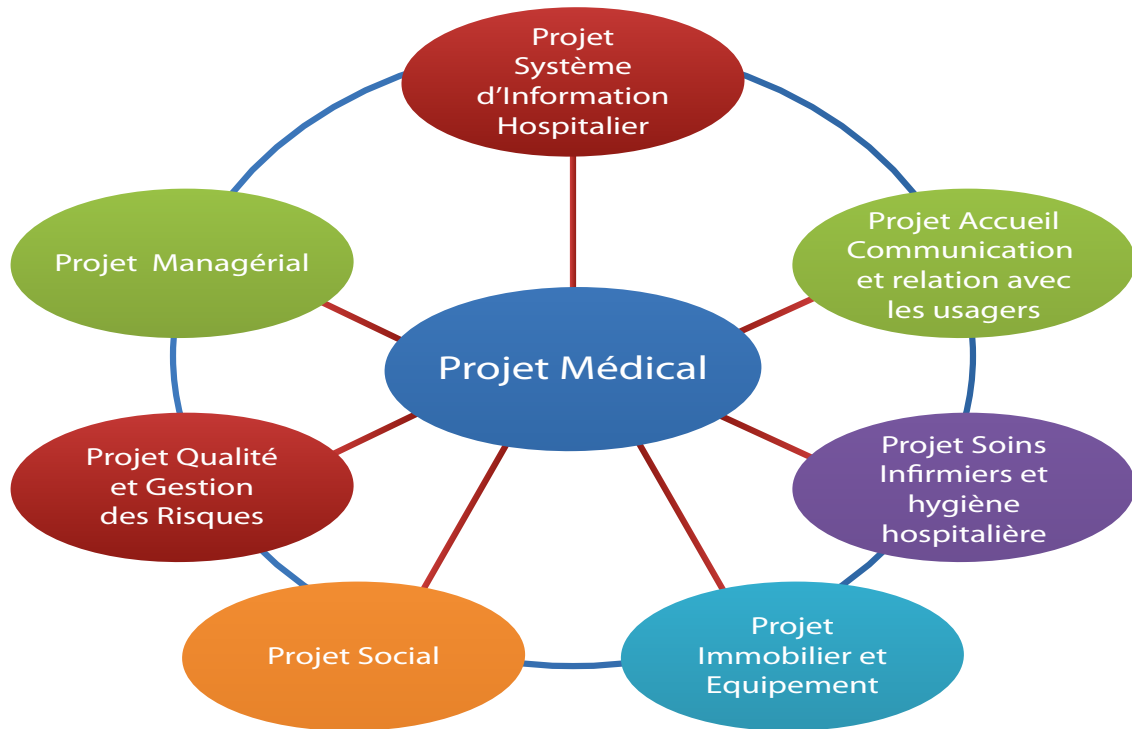
Le PEH 2019-2023 du CHUIR constitue le socle des orientations et la référence des priorités de l'ensemble de la communauté hospitalo-universitaire qui vont guider l'action de l'établissement durant les cinq années à venir. Ce projet s'est appuyé sur une approche participative et consensuelle pour qu'il soit mobilisateur et fédérateur. Dans son processus d'élaboration, il a été piloté par un staff directoire, constituant le comité de pilotage et finalisé suite à une série de rencontres et de séances de travail et de concertation avec les différents corps professionnels du CHUIR





## Contenu du PEH 2019-2023

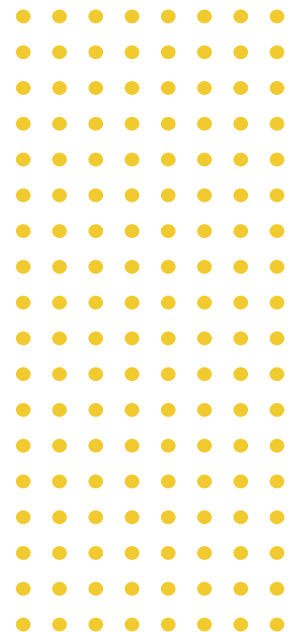
Le PEH 2019-2023 repose sur un projet médical centré autour de sept autres projets supports



**30** ORIENTATIONS

**100** OBJECTIFS

**400** ACTIONS





## Les enjeux pour le CHUIR à l'horizon 2019-2023

Les orientations définies dans le cadre du présent projet médical sont essentielles quant à la capacité du CHUIR à relever les défis qui s'imposent à lui dans un contexte contraint financièrement et en pleine mutation.

Dans ce contexte, le CHUIR se doit de définir une stratégie médicale ambitieuse garantissant une optimisation de la prise en charge des patients et un renforcement du positionnement du CHUIR au sein de l'offre régionale de soins. Le développement du CHUIR comme établissement de recours régional et centre de Recherche, constitue un enjeu stratégique fort et déterminant pour son avenir.

Il suppose la reconnaissance d'une véritable expertise dans le cadre des principales filières de prise en charge des patients, cette reconnaissance ne pouvant être que la résultante de ses compétences soignantes et de la qualité de son plateau technique.

Cette stratégie médicale doit notamment démontrer la capacité du CHUIR à s'adapter aux évolutions permanentes qui caractérisent le domaine de la santé, qu'il s'agisse de l'évolution des modes de prise en charge

ou de l'évolution des techniques médicales. Au travers de ce projet médical et dans le cadre de ses missions, le CHUIR doit également démontrer sa capacité à renforcer son positionnement en matière de formation et de recherche.

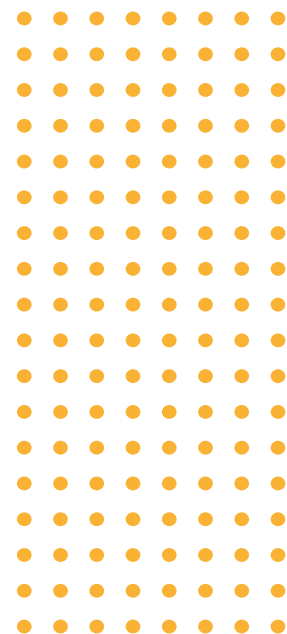
### I >>> Projet médical

*Constitue l'instrument de cohérence du PEH et compte 6 orientations :*

- 1- Consolider les réalisations et améliorer l'offre de soins à la population bénéficiaire du RAMED;
- 2- Consolider le positionnement du CHUIR au niveau du système de santé;
- 3- Consolider le rôle du CHUIR dans l'offre de soins de niveau tertiaire;
- 4- Consolider le rôle du CHUIR dans la formation et la recherche;
- 5- Consolider le rôle du CHUIR dans l'expertise et l'innovation;
- 6- Renforcer la mission Santé Publique du CHUIR.

### II >>> Projet soins infirmiers et hygiène hospitalière

- 7- Développer les soins infirmiers et techniques de santé;
- 8- Renforcer les structures d'hygiène hospitalière et de prévention des Infections Associées aux Soins (IAS);
- 9- Renforcer le dispositif de la surveillance des IAS;
- 10- Promouvoir les bonnes pratiques de soins et prévention des IAS;
- 11- Renforcer la formation en hygiène hospitalière et prévention des IAS;
- 12- Améliorer le processus de maîtrise du risque infectieux lié à l'environnement.





### III >>> Projet management qualité et gestion des risques

- 13- Déployer la politique qualité et gestion des risques au niveau du CHUIR;
- 14- Développer le management de la qualité;
- 15- Améliorer la sécurité des soins et développer la gestion des risques.

### II >>> Projet social

- 24- Moderniser la gestion des ressources humaines.  
Dont les principaux objectifs :
  - Adopter les outils modernes de GRH;
  - Moderniser le dialogue social;
  - Améliorer les conditions du travail;
  - Développer un programme santé et sécurité au travail;
  - Dynamiser la formation continue du personnel;

### VIII >>> Projet immobilier et équipement

- 28- Moderniser le patrimoine immobilier et les installations techniques;
- 29- Moderniser le plateau technique et assurer une maintenance efficace;
- 30- Intégrer le projet de développement immobilier et d'équipement dans une politique globale de développement durable.

### IV >>> Projet accueil, communication et relations avec les usagers

- 16- Améliorer l'accueil et l'information des patients et de leurs familles;
- 17- 17. Lutter contre la corruption;
- 18- Développer une communication proactive en interne et en externe;
- 19- Développer les relations avec les médias.

### VII >>> Projet managerial

- 25- Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients bénéficiaires du RAMED;
- 26- Renforcer l'ancrage de la gouvernance basée sur la rationalisation des dépenses et l'optimisation de l'utilisation des ressources;
- 27- Renforcer la coopération nationale et internationale.

### V >>> Projet systeme d'information hospitalier

- 20- Accompagner le projet médical pour une meilleure prise en charge du patient;
- 21- Doter les activités de support d'outils performants;
- 22- Se doter d'un système d'information décisionnel;
- 23- Se doter de l'infrastructure technique et matérielle nécessaires aux projets.

